COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

Président: Mr Pascal RATEAU

Secrétaire(s) de séance : Mme Aurélie BIDAU

Présents: Mmes Dominique ANNET, Aurélie BIDAU, ROSE Christelle, Mrs Armand FANDINO,

Yann FOUCHER, Christian LETEURTRE, Franck MAIRE, Gilbert MICHEL, Anthony MORAINVILLE,

Marc PAPIER, Pascal RATEAU, Michel VALTAT, LEFEURE Parcel

Absents: Mme Valérie THORIN

Mr Sylvain BOURGEOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité :

- l'avenant de prolongation du contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement de la commune de Moux-en-Morvan, par la Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 7 mois, jusqu'au 31 octobre 2016.
- le passage en régie pour l'eau et l'assainissement.

commune, le preneur prendra à ses frais le raccordement à ce coffret.

- le projet d'avenant au bail du 15/06/2012 de Mme GRANDJEAN Monique, établi par Me BAYOU Frédéric :

le loyer annuel de location de la parcelle AC 225 (provenant de la division de la parcelle AC 4) sera de 1 500€.

l'extension du réseau électrique et la pose d'un coffret en limite de la parcelle AC 225 sera pris en charge par la

- le transfert de la compétence GEMAPI "Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations" au Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan, au 01/01/2016.
- l'augmentation des tarifs du gite d'étape communal : au 01/01/2016 la C.C.G.L.M a augmenté le montant de la taxe deséjour (0,70€). Le prix de la nuitée par personne sera : du 15/05 au 30/09 de 14,00€ et du 01/10 au 14/05 de 18,00€ (période avec chauffage). Gratuité pour les enfants de 0 à 5 ans sur justificatif.

Pour extrait:

En Mairie, le 25/02/2016

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.



IVS-MAIRISTEM EDILASE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- la résiliation totale du bail emphytéotique avec Nièvre Habitat, pour les parcelles communales situées aux Hâtes, à
l'euro symbolique, afin de faciliter l'accession à la propriété.
- pour les dépôts de bois : tout dépôt de bois doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour autorisation.
Une redevance de l'occupation public du domaine public sera demandée. Ce dossier est en cours d'élaboration.
- Bureau de poste : Pour le passage en agence postale communale, le Conseil Municipal a voté de la manière
suivante : POUR : 12 voix ABSTENTION : 1 voix CONTRE : 0
Le passage du bureau de poste en agence postale communale est ainsi approuvé.
DIVERS : - Chauffage de l'église : présentation de devis . Le projet est en discussion avec les paroissiens.
- Logiciel pour la gestion du cimetière : Etude des devis et demande d'un complément d'informations auprès des
fournisseurs.
- Agencement du secrétariat de la mairie : Présentation d'un projet.

MAIRE

RAPEAU Pascal

Signature at cachet